

43LM267131

MARCHE POUR LA FOURNITURE DE CHARBONS BELGES (mois d'avril 1943:
20.841.901,05fr)

C.A. 4. 8.43
C.M. 24. 8.43

Approvisionnements de la S.N.C.F. en combustibles
belges en avril 1943 (N° 184.) (20.841.901 Frs.)
Rapporteur: M. MASSELIN Avis favorable

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 4 août 1943

QUESTION III - Marchés et Commandes

Marché pour la fourniture de charbons belges
(mois d'avril 1943 - 20.841.901,05).

P.V. (p.2)

- Marché pour la fourniture de charbons belges
(mois d'avril 1943 - 20.841.901,05 fr).-

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil approuve, en régularisation, le marché de gré à gré passé avec le Comptoir belge des Charbons pour les fournitures afférentes au mois d'avril 1943.

Les prix, qui sont les mêmes que ceux du précédent contrat, ont été fixés conformément au tarif établi par les Autorités belges. La S.N.C.F. demandera à la Caisse de Compensation, ainsi qu'il-en est toujours en pareil cas, les ristournes que justifient ses prix d'achat de la période de référence juin à août 1939.

Sténo (p.7)

M. LE PRESIDENT.- Il vous est souais, pour régularisation, un marché pour la fourniture de charbons belges effectuée au cours du mois d'avril pour un montant total de 20.841.901,05 fr. Les prix ont été fixés conformément au tarif établi par les autorités belges depuis le 1er janvier 1943. Ils sont identiques à ceux du dernier marché. Ces prix sont évidemment élevés puisque ces combustibles reviennent, rendus à la frontière, à 400 fr le tonne pour les criblés et à 370 fr pour les menus et les fines, soit respectivement à 127 et 96 fr français de plus que les charbons correspondants du Nord et du Pas-de-Calais. La ristourne de compensation ne s'élève respectivement qu'à 80 fr et 75 fr.

Le Conseil approuve ce marché en régularisation.

871

Exemplaire pour les Membres du Conseil d'Administration
M. le Directeur du Conseil d'Administration
M. le Directeur de la S.N.C.F.
M. le Directeur des Mines
M. le Directeur des Charbons
M. le Directeur des Combustibles
M. le Directeur des Travaux Publics
M. le Directeur des Ponts et Chaussées
M. le Directeur des Travaux de Construction
M. le Directeur des Travaux de Maintenance
M. le Directeur des Travaux de Réparation
M. le Directeur des Travaux de Modernisation
M. le Directeur des Travaux de Sécurité
M. le Directeur des Travaux de Santé
M. le Directeur des Travaux de Bien-être
M. le Directeur des Travaux de Culture
M. le Directeur des Travaux de Sport
M. le Directeur des Travaux de Loisirs
M. le Directeur des Travaux de Jeunesse
M. le Directeur des Travaux de Famille
M. le Directeur des Travaux de Vieillesse
M. le Directeur des Travaux de Handicapés
M. le Directeur des Travaux de Défense
M. le Directeur des Travaux de Sécurité Nationale
M. le Directeur des Travaux de Défense Industrielle
M. le Directeur des Travaux de Défense Scientifique
M. le Directeur des Travaux de Défense Technologique
M. le Directeur des Travaux de Défense Économique
M. le Directeur des Travaux de Défense Sociale
M. le Directeur des Travaux de Défense Culturelle
M. le Directeur des Travaux de Défense Spirituelle
M. le Directeur des Travaux de Défense Éthique
M. le Directeur des Travaux de Défense Écologique
M. le Directeur des Travaux de Défense Énergétique
M. le Directeur des Travaux de Défense Électronique
M. le Directeur des Travaux de Défense Informatique
M. le Directeur des Travaux de Défense Spatiale
M. le Directeur des Travaux de Défense Nucléaire
M. le Directeur des Travaux de Défense Chimique
M. le Directeur des Travaux de Défense Biologique
M. le Directeur des Travaux de Défense Médicale
M. le Directeur des Travaux de Défense Pharmaceutique
M. le Directeur des Travaux de Défense Cosmétique
M. le Directeur des Travaux de Défense Alimentaire
M. le Directeur des Travaux de Défense Textile
M. le Directeur des Travaux de Défense Habillement
M. le Directeur des Travaux de Défense Chaussures
M. le Directeur des Travaux de Défense Accessoires
M. le Directeur des Travaux de Défense Parfums
M. le Directeur des Travaux de Défense Beauté
M. le Directeur des Travaux de Défense Santé
M. le Directeur des Travaux de Défense Bien-être
M. le Directeur des Travaux de Défense Culture
M. le Directeur des Travaux de Défense Sport
M. le Directeur des Travaux de Défense Loisirs
M. le Directeur des Travaux de Défense Jeunesse
M. le Directeur des Travaux de Défense Famille
M. le Directeur des Travaux de Défense Vieillesse
M. le Directeur des Travaux de Défense Handicapés
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense
M. le Directeur des Travaux de Défense Sécurité Nationale
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Industrielle
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Scientifique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Technologique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Économique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Sociale
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Culturelle
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Spirituelle
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Éthique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Écologique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Énergétique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Électronique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Informatique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Spatiale
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Nucléaire
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Chimique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Biologique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Médicale
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Pharmaceutique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Cosmétique
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Alimentaire
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Textile
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Habillement
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Chaussures
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Accessoires
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Parfums
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Beauté
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Santé
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Bien-être
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Culture
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Sport
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Loisirs
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Jeunesse
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Famille
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Vieillesse
M. le Directeur des Travaux de Défense Défense Handicapés

Exemplaire pour les Membres du Conseil d'Administration

- Fournisseur : Comptoir Belge des Charbons, à Bruxelles
- Montant du marché : 15.026.188,45 francs belges
- soit : 20.341.901,05 francs français
- au change de 1 fb = 1,60 ff.
- Durées : du 1er au 30 avril 1943.

La S.N.C.F. de Bruxelles a consenti de faire attribuer chaque mois à la S.N.C.F. un contingent de charbons belges.

Le présent marché a pour but la régularisation des fournitures d'avril dernier effectuées en exécution de cette attribution habituelle.

Ronnages et prix.-

Le bordereau ci-joint indique à la fois le détail par sorte du tonnage reçu, ainsi que les prix à la tonne sur wagon départ mine.

Ces prix ont été fixés conformément au tarif établi par les Autorités belges et applicables depuis le 1er janvier 1943, ils sont les mêmes que ceux du précédent contrat (mars 1943).

Comparaison avec les prix des charbons français.-

Les combustibles belges reviennent en moyenne tous frais payés rendus gare frontière Jeumont ou Paignies :

- les criblés à 460 ff. environ la tonne,
- les menus et les fines à 370 ff. environ la tonne,

soit en moyenne, respectivement 127 et 96 francs français environ, de plus que les charbons correspondants du Nord et du Pas-de-Calais.

Ristournes de compensation.-

Nous demanderons à la Caisse de Compensation de nous accorder des ristournes sur la base de nos prix d'achat de la période de référence (juin à août 1939). Ces ristournes s'élèveront approximativement, par tonne, à :

- Criblés 80 f.
- menus et fines 75 f.

en moyenne

Conditions de réception.-

Pour les charbons qui y sont soumis, les conditions de réception et le régime des primes et pénalités rappelées ci-après, sont celles pratiquées antérieurement :

	Teneurs en cendres de base	Teneur en eau
- Criblés	8 %	5 %
- Menus mi-lavés 0/50	12 %	6 %
- Fines lavées 0/10	10 %	7 %

Les écarts entre la teneur en cendres constatée et la teneur de base donnent lieu à retenus de 2,5 % ou à prime de 1,5 % du prix de base, suivant le cas.

Les excédents de teneur en eau sont retenus sur factures.

Aucune clause spéciale de réception n'est prévue pour les criblés 1/2 gras, les galletins 50/80mm 1/2 gras, la gailletterie 1/2 grasse et les grains 10/18 1/2 gras, en raison de ce que ces charbons, qui nous ont été fournis en avril 1943 pour la traction, sont habituellement vendus pour usages domestiques.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver la dépense engagée.

Le Directeur
du Service des Approvisionnements,

Signé : COULLIE

Bordereau du Marché de charbons belges proposé par la S.M.C.F.
pour régularisation des livraisons d'AVRIL 1943 par le
Comptoir Belge des Charbons

Sortes	Tonnes	Prix unitaire	Montant du marché	
			en francs belges	en francs français
Criblés (Groupe I)	4.488,-	255,-	1.144.440,-	1.831.104,-
gras (Groupe II)	30.724,-	245,-	7.527.380,-	12.043.808,-
(Groupe III)	2.335,-	240,-	560.400,-	896.640,-
Criblés (Groupe I)	100,-	265,-	26.500,-	42.400,-
3/4 (Groupe II)	585,-	255,-	144.075,-	230.520,-
gras (Groupe III)	208,-	250,-	51.250,-	82.000,-
Criblés (Groupe I)	520,-	275,-	143.000,-	228.800,-
1/2 gras (Groupe II)	1.130,-	265,-	299.450,-	472.120,-
Gilletins (Groupe I)	270,-	285,-	76.950,-	123.120,-
1/2 gr. (Groupe II)	1.745,-	275,-	479.375,-	767.200,-
Gilletins 50/80				
1/2 gras	150,-	295,-	34.250,-	54.800,-
Groupe II			10.487.570,-	16.730.112,-
Grains lavés 10/12				
1/2 gras - Groupe II	58,-	245,-	13.475,-	21.560,-
Menus 1/2 lavés 0/30				
3/4 gras	4.230,5	212,35	896.223,15	1.433.957,05
Fines (3/4 grasses)	4.950,-	196,-	970.200,-	1.552.320,-
lavées (
0/10 (1/2 grasses)	3.580,-	184,-	658.720,-	1.053.952,-
			2.538.618,15	4.061.789,05
	55.037,5		13.026.188,15	20.841.901,05

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 4 août 1943
--

III - Marchés et Commandes

- Marché pour la fourniture de charbons belges
(mois d'avril 1943 - 20.841.901,05 fr).-

P. 67.

50